

# COMMUNE D'AMBLENY



## **NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025**

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 a été voté le 14 avril 2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

### **I. La section de fonctionnement**

#### a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2025 représentent **1 107 518.24 €**.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à

payer.

Les rémunérations des agents correspondent à **32.9 %** des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement 2025 représentent **1 107 518.24 €**

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau. Cet écart est retranscrit au compte 023, qui s'établit au BP 2025 à **81 259.91 €**.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux,
- Les dotations versées par l'Etat,
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

### DEPENSES

		<b>2025</b>
O11	Charges à caractère général	425 808,12
O12	Charges de personnel	363 900,06
O14	Atténuation de produits	48 730,00
65	Autres ch. de gestion courante	140 587,64
66	Charges financières	1 287,11
67	Charges exceptionnelles	1 000,00
68	Provisions semi-budgétaires	930,00
	<b>Total opérations réelles</b>	<b>982 242,93</b>
O23	Virement à l'investissement	81 259,91
O42	Transferts entre sections	44 015,40
	<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>125 275,31</b>
	<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 107 518,24</b>

### RECETTES

		<b>2025</b>
O13	Atténuation de charges	500,00
70	Vente de produits	43 220,00
73	Impôts et taxes	104 303,39
731	Impôts directs locaux	365 863,00
74	Dotations et particip.	257 579,99
75	Autres produits	34 685,30
76	Produits financiers	9,00
	<b>Total recettes fonctionnement</b>	<b>806 160,68</b>
OO2	Excédent reporté	301 357,56
	<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 107 518,24</b>

### c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux sont maintenus dans notre commune pour 2025 et déclinés comme suit:

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 43.54%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 23.13%
- Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) :13.80%

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 365 863 €.

### d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 257 579.99 € soit **une hausse de 31.7%** par rapport à l'an passé, principalement en lien avec une augmentation significative de la dotation de solidarité rurale.

## II. La section d'investissement

### a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

### b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

CHAPITRE	ARTICLE	PROJETS	RECETTES	DEPENSES	ARTICLE RECETTE
20	204182	USEDA Rénovation de 56 lanternes en LED Matériel (20 616,72) Réseau (4 794,23)		25 410,95	
20	2031	Frais étude toiture église		8 940,00	
21	2156	Borne incendie rue du pont cheminot 2020	988,93		API 1323
21	2156	Bouche Incendie Rue Mahieux	1 352,18	4 056,53	DETR 1321
21	2135	Toiture Bibliothèque	7 052,05		DETR 1321
21	2135	Mobilier Ecole		2 000,00	
21	2135	Porte de sécurité local des employés		1 874,23	
21	2135	<b>TOTAL</b>		<b>4 000,00</b>	
21	2181	Ecole : Rideaux coupe-feu Maternelle	1 912,90		DETR 1321
21	2152	Trottoirs Rue Mahieux		4 087,20	
21	2152	Parking rue des Jardins + réfections trottoirs		47 887,38	
21	2152	<b>TOTAL</b>		<b>54 087,20</b>	
21	2188	Transmetteur GSM pour alarme salle polyvalente		675,60	
21	2188	Eglise : Horloge		3 276,00	
21	2188	<b>TOTAL</b>		<b>5 000,00</b>	
21	2158	Matériel outillage		2 507,40	
21	2158	Tondeuse		2 300,00	
21	2158	<b>TOTAL</b>		<b>5 000,00</b>	
16	1641	Emprunts		33 107,05	
16	165	Cautions Locataires	1 945,05	1 945,05	
10	10226	Taxe d'aménagement	690,00		
10	10222	FCTVA	5 492,69		
	001	Déficit		32 736,46	
28	28041582	Amortissements USED A	44 015,40		
10	1068	Affectation du résultat	29 574,13		
	021	Virement du Fonctionnement	81 259,91		
		<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>174 283,24</b>	<b>174 283,24</b>	

c) Les principaux projets de l'année 2023 sont les suivants :

- Rénovation de 56 lanternes en LES
- Réfection de plusieurs trottoirs dans la commune
- Parking rue des jardins
- Porte de sécurité local des employés
- Horloge de l'église
- Outillage et tondeuse

d) Les subventions d'investissements prévues :

- de l'Etat : 10 317.17 €
- du Département : 988.93 €

e) Etat de la dette

Objet de la dette	N° prêt	Prêteur	Durée	Taux	Montant	Intérêts	Capital
Logement 12 rue de la tour	1232160	Caisse des dépôts	15	2,60%	50 000	147,55	3 607,09
Enfouissement réseaux Pont Cheminet/Squarre P, Henin	473892	Crédit agricole	12	2,33%	73 000	219,66	6 771,30
Salle de restauration scolaire	473893	Crédit agricole	12	2,33%	172 000	609,93	15 861,91
Enfouissement réseaux Rue poiteau pont cheminet Place de l'église	965304	Crédit agricole	12	1,22%	80 000	309,97	6 866,75
Total annuités						1 287,11	33 107,05